



Bulletin Technique N° 134

Refus des carcasses d'étriers

MAJ 06.2018

ÉLECTRICITÉ MOTEUR
TRANSMISSION
DIRECTION
CLIMATISATION
SUSPENSION
PIÈCES MOTEUR

FREINAGE

ACCESSOIRES



Refus sur les carcasses d'étriers



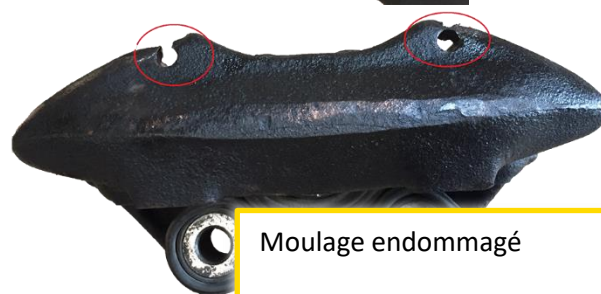
Etriers démontés, incomplets, pistons manquants...



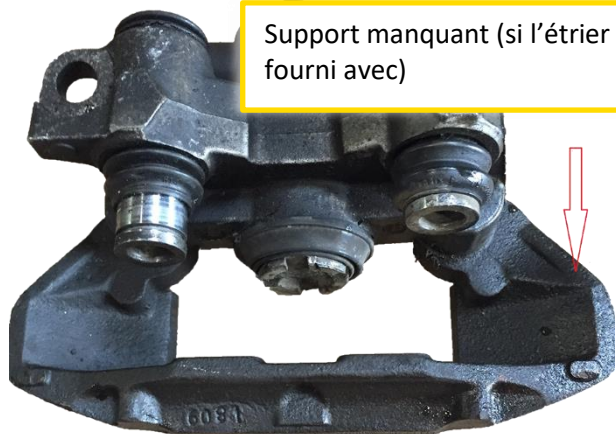
Vis de purge cassée, filetage de purge ou de connexion endommagé, filetages de fixations endommagés



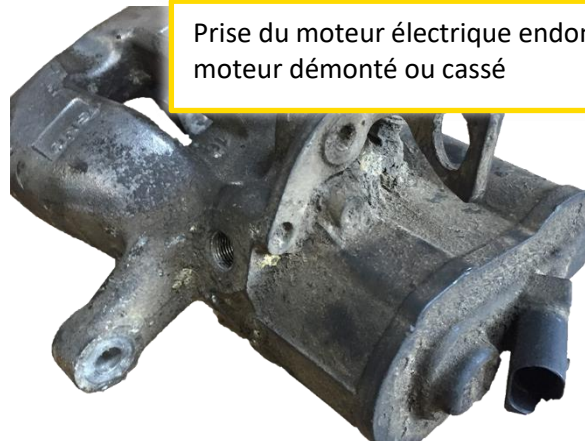
Système du frein à main cassé ou démonté



Moulage endommagé



Support manquant (si l'étrier est fourni avec)



Prise du moteur électrique endommagée, moteur démonté ou cassé

**Les pièces retournées avec l'un des défauts ci-dessus ne donneront pas lieu à un avoir de carcasse.
(La liste des pannes présentées dans ce document est non exhaustive).**

Rappel de nos conditions générales de ventes (Article 9)

Ne sont acceptées que les carcasses complètes et qui ne sont pas affectées de brisures ou fissures dans les éléments moulés et/ou parties essentielles, de dégâts causés par le feu la rouille ou l'oxydation, démontées, et qui ne sont pas des unités de fabrication non OEM.